



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 11/2019

Réfection du réservoir du Chemin Neuf (Epesses)

Construction du nouveau réservoir des vignes

Construction d'une chambre de réduction de pression à Riex

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

mardi 17 septembre 2019

Combles de la Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule et contexte local

Le réservoir du Chemin Neuf se situe dans les vignes, au dessus du village d'Epesses, plus précisément dans le virage du chemin du Mont.

Il alimente Epesses grâce aux captages de la source des Dares et de la source de la Cornallaz. Ce réservoir bénéficie également d'une prise sur le réseau d'eau lausannois qui transite en parallèle de la ligne CFF.

Pour mémoire, le préavis 02/2016 a permis de construire une liaison entre Epesses et Riex. Cette nouvelle conduite, ainsi que les travaux d'adaptation du présent préavis, permettront non seulement d'alimenter Riex, mais aussi probablement de supprimer le réservoir des Granges qui est extrêmement vétuste et qui n'est plus adapté aux conditions actuelles, tant sur le plan législatif que sur le plan technique.

Le village d'Epesses n'étant pas au même régime de pression, il est également nécessaire de construire une chambre de réduction de pression située à la hauteur du Domaine de l'Hôpital de Fribourg, en amont du village de Riex.

Une fois ces travaux combinés terminés, l'alimentation transversales de ces deux villages sera garanti et opérationnel.

2. Aspects techniques

2.1. Epesses

Les travaux d'adaptation consistent à remplacer l'appareillage intérieur du réservoir, de séparer les eaux destinées à la consommation et celles destinées au réseau d'eau des vignes et à mettre en conformité le système de traitement de l'eau.

La tuyauterie actuelle sera complètement remplacée par un appareillage en inox ; un débitmètre sera installé pour le comptage de l'entrée de l'eau de Lausanne. En parallèle, 16 mètres de conduite seront remplacées à l'extérieur du réservoir.

L'enveloppe du réservoir en béton armé ne nécessite pas de travaux particuliers si ce n'est le remplacement des 2 portes étanches des cuves.

Pour le traitement de l'eau, deux appareils UV aquafides (un sur chaque source) seront installés ; ces appareils permettront de supprimer les germes éventuels contenus dans les eaux brutes. Ils vont remplacer le dispositif de chloration actuellement utilisé.

Un nouveau coffret de commande pour la télégestion sera installé. Ce « centre de contrôle » permettra de piloter différentes vannes et sondes (incendie, vidange) et de contrôler la turbidité et la gestion de l'appareil UV.

Pour conclure, des travaux de génie civil et de maçonnerie seront nécessaires pour construire le nouveau réservoir d'eau pour le réseau des vignes ainsi que les différentes modifications intérieures pour le passage de l'appareillage.

2.2. Riex

A l'intersection des chemins des Grésières et du sentier du Barillet, la chambre de réduction de pression sera construite en béton et complètement enterrée. L'appareillage en inox comprenant deux vannes Clayton, une de réduction de pression et une de décharge, un filtre à boue, une vanne papillon, une vanne à coin et un débitmètre, sera installé à l'intérieur de la chambre en béton.

3. Planification et gestion de la circulation

Ces travaux n'ont pas d'influence sur la circulation routière, si ce n'est quelques perturbations au chemin du Mont et au chemin des Grésières lors des livraisons de matériel et d'installation de chantier.

L'objectif est de planifier ces travaux dès que possible après l'acceptation par le Conseil communal du projet, en premier lieu, par la construction de la chambre de réduction de pression puis par les travaux de réfection du réservoir du Chemin Neuf.

4. Aspects financiers

Le montant total des travaux s'élève à CHF 527'200.- hors taxes, y compris les divers et imprévus, calculé sur la base des soumissions déposées par les entreprises sollicitées par appel d'offre.

Epresses : réfection du réservoir

1. Travaux de génie civil	CHF	82'899.50
2. Travaux d'appareillage inox intérieurs	CHF	113'887.55
3. Travaux d'appareillage extérieurs	CHF	27'814.55
4. Remplacement des portes étanches cuves	CHF	19'100.00
5. Appareils UV traitement de l'eau	CHF	11'655.00
6. Télégestion	CHF	42'363.00
7. Comptage Lausanne	CHF	3'300.00
8. Divers et imprévus 10% du chiffre 1 à 7	CHF	30'200.00
9. Honoraires prestations ingénieurs, études	CHF	<u>63'800.00</u>
Total des travaux hors taxes	CHF	395'019.60
Montant total pour Epresses arrondi à	CHF	<u>395'000.00</u>

Rieux : chambre de réduction de pression

1. Travaux de génie civil	CHF	20'300.00
2. Fourniture et pose conduites extérieures	CHF	16'400.00
3. Construction chambre y compris appareillage	CHF	67'000.00
4. Débitmètre et tronçon PN 25	CHF	9'000.00
5. Honoraires prestations ingénieurs, études	CHF	19'500.00
Total des travaux hors taxes	CHF	132'200.00
Montant total pour Rieux arrondi à	CHF	<u>132'200.00</u>

5. Sorties des liquidités

4^{ème} trimestre 2019 et 1^{er} trimestre 2020.

6. Planifications des travaux

Dès l'acceptation du présent préavis.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis n° 11/2019 de la Municipalité du 19 août 2019 ;
ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du réservoir du Chemin Neuf, la construction du nouveau réservoir des vignes, et la construction d'une chambre de réduction de pression à Riex ;**
- 2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 527'200.- hors taxes ;**
- 3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
- 4. d'amortir l'investissement relatif aux travaux cités sous chiffre 1 par annuités égales sur 30 ans au maximum (chapitre 811), la première fois au budget 2021.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 19 août 2019

Annexe : plan de situation

Délégué de la Municipalité : M. Jean Christophe Schwaab

